

Signature d'une convention-cadre de désendettement et de développement entre notre pays et la France

Une contribution significative au financement des programmes retenus dans le cadre du CSLP

Une convention-cadre dénommée contrat de désendettement et de développement a été signée jeudi à Nouakchott, conjointement par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement, M. Abdellahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidya et l'ambassadeur de France à Nouakchott, M. Patrick Nicoloso.

D'un montant de 14,7 millions d'Euros, soit environ 4,4 milliards d'Ouguiyas, ce contrat qui vient renforcer les mesures d'annulation de la dette décidée par la communauté internationale au bénéfice des pays pauvres et très endettés (PPTe), a pour objet de déterminer les modalités d'application et de mise en oeuvre de l'effort additionnel de la France en appui à cette initiative.

Cet effort prend la forme d'une subvention correspondant au montant des échéances payées au titre de la dette durant la période allant du 1er juillet 2002 au 31 décembre 2005.

Le contrat est un mécanisme additionnel à l'accord bilatéral du club de Paris qui vient annuler progres-

sivement, mais en totalité, le solde des créances d'aide publique au développement détenues par la France sur la Mauritanie.

Dans le prolongement de la signature dudit contrat, le ministre a procédé à la signature, avec M. Philippe Prudhomme, directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) d'un accord-cadre d'application de la convention relative à la participation au Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE).

Pour sa part, M. Abdel Kader Ould Ahmed, Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDIILCPI) et M. Michel De Verdier, chef de service de Coopération à l'ambassade de France ont signé une convention de financement pour la préparation des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté en Assaba et au guidimakha.

Prenant la parole à cette occasion, le ministre des Affaires Economiques et du Développement a prononcé le discours suivant :

"Permettez-moi tout d'abord de louer les relations exemplaires de coopération qui existent entre la Mauritanie et la France et qui ont contribué, à travers la mise en oeuvre d'importantes actions, à l'atteinte des performances économiques et sociales enregistrées par notre pays durant ces dernières années.

C'est aussi l'occasion pour moi de saluer le rôle de premier plan joué par la France dans l'acceptation par la communauté internationale des mesures d'annulation de la dette en faveur des pays pauvres endettés, lesquelles ayant conduit à l'Initiative PPTe dont la Mauritanie compte parmi les premiers pays bénéficiaires.

En effet, la Mauritanie a été déclarée éligible à l'initiative de réduction de la dette dès le mois de février 2000 avant d'atteindre le point d'achèvement en juin 2002, ce qui allait déclencher la mise en oeuvre du mécanisme français de traitement de la dette.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature de cette convention-cadre dénommée Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), dont l'objet est de déterminer les modalités d'application et de mise en oeuvre de l'effort additionnel de la France en appui à l'Initiative PPTe durant la période du 1er juillet 2003 au 31 décembre 2005 et faisant suite à l'accord de réaménagement de dette signé entre nos deux pays le 26 Mai 2003.

Cet effort, qui porte au cours de cette période, sur un montant d'environ quatorze millions sept cent huit mille (14.708.000) euros, soit quatre milliards quatre cent millions (4.400.000.000) d'ouguiya, prend la forme d'une subvention correspondant au montant des échéances payées au titre de la dette pendant la durée du contrat. Cette subvention est destinée à contribuer au financement des programmes retenus dans le Cadre



Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), notamment à travers les deux accords subsidiaires qui viennent d'être signés, l'un, par moi-même et le directeur de l'Agence Française de Développement relatif à la mise en oeuvre du volet appui au Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE), qui se voit affecter un montant de neuf millions huit cent mille (9.800.000) euros sous forme d'aide budgétaire, et l'autre, par le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté" et à l'Insertion et le chef de service de Coopération de l'ambassade de France, portant sur un montant de quatre millions neuf cent mille (4.900.000) euros, destiné au financement du Programme de développement local dans les deux wilaya du Guidimakha et de l'Assaba, exécuté par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion.

Mesdames, Messieurs,

Le traitement de la dette ainsi convenu ne manquera pas de contribuer, de manière significative, à la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, élaborée par notre pays conformément aux directives du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, et mise en oeuvre par le gouvernement sous la

conduite du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck.

Pour terminer, il m'échoit de remercier, au nom du peuple et du gouvernement mauritaniens, le peuple et le gouvernement français pour l'aide généreuse qu'ils n'ont cessé d'apporter à notre pays.

Je vous remercie".

Pour sa part, Son Excellence M. Patrick Nicoloso, ambassadeur de France à Nouakchott a estimé que son pays prend acte des progrès accomplis par la Mauritanie pour atteindre l'objectif d'une scolarisation universelle, des garçons comme des filles, avant l'an 2015. Il est fondamental, a-t-il noté, que davantage d'enfants aillent à l'école et qu'aucune région ne soit laissée en dehors du chemin du développement par l'accès à des conditions de vie meilleures au quotidien.



Il a encore affirmé que "nul ne peut nier que l'amitié et les liens entre nos deux pays dépassent les seuls moyens financiers consacrés à la coopération; c'est un tissu fait de multiples échanges au quotidien entre écoles, lycées, universités, chercheurs, médecins, hôpitaux, entre collectivités territoriales (communes et régions), mais aussi entre entreprises et acteurs économiques qui fait d'abord la vitalité de cette relation entre nos deux pays". La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère des Affaires Economiques et du Développement, M. Mohamed Ould Maaouya.